

LES CYCLES DE CONFERENCES – FORMATION DE LA C.N.A.D.A

La Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires vous propose deux nouvelles Conférences dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats :

VENDREDI 24 JANVIER 2020

85 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET
(Métro "Anatole France")

La loi de Finances 2020
La loi de Finances rectificative 2019
Simplification du droit des sociétés
Le droit des étrangers

- 8 H 30 **Accueil des participants**
- 9 H 00 **Loi de Finances 2020 n° 2019-1479 du 28/12/2019** (*Journal officiel du 29/12/2019*)
Loi de Finances rectificative 2019 n° 2019-1270 du 2/12/2019 (*journal officiel du 3/12/2019*)
- Conférences animées par :
Me Jean-Philippe BARRANDON-Avocat fiscaliste au Barreau de Paris,
Professeur de droit fiscal à l'Université Paris-Ouest La Défense
- Me Marc MERMOZ - Avocat fiscaliste au Barreau de PARIS
- 13 H 00 **Déjeuner (facultatif)**
- 14 H 30 **Simplification, clarification et actualisation du droit des sociétés**
(*Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 (Journal officiel du 20/072019)*)
- Conférence animée par : Me Jean FISCEL- Avocat au Barreau de
CHERBOURG- spécialiste en droit des sociétés
- 15h30 **Le droit des étrangers**
- Conférence animée par :
Me Mélody OLIBÉ – Avocate au Barreau de PARIS
- 17 H 30 **Fin**

PRECISIONS

Vous pouvez assister à une seule demi-journée de formation selon vos préférences.

1–**Tarif** = pour les non adhérents à la CNADA, 80 euros pour une demi-journée et 130 euros pour la journée entière - pour les adhérents, 60 euros pour la demi-journée et 100 euros pour la journée entière -

2–**Organisme de formation n° 11755708675 la CNADA vous délivrera une attestation de présence pour votre Barreau.**

3–Un déjeuner est proposé au prix de 45 € par personne.

4–L'inscription est UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE avec règlement par chèque à l'ordre de CNADA, adressé avec l'inscription au **Cabinet BOUSSUARD LE CREN – BELEM Avocats - 19 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS**

5- **Inscription et règlement à faire le 20 Janvier 2020 au plus tard** - Nombre de place limité, n'attendez pas pour vous inscrire

6-A défaut de prévenir la CNADA 48 h avant la formation par mail à contact@sblcavocat.net vous ne pourrez pas être remplacé par un confrère figurant sur une liste d'attente, et il ne pourra pas y avoir de remboursement.

BULLETIN RÉPONSE

à retourner pour le 20 janvier 2020

NOM et prénom.....
Dénomination sociale.....
Adresse.....
Téléphone.....Fax.....Courriel.....

assistera à la journée complète et verse la somme de 130 € par personne (100 € pour les adhérents CNADA) pour une journée complète

Non adhérent 130 € x = €
Adhérent 100 € x = €

assistera à la demi-journée et verse la somme de 80 € par personne (60 € pour les adhérents CNADA) pour une demi-journée

Non adhérent 80 € x = €
Adhérent 60 € x = €

participera au déjeuner du 24 janvier 2020 (45 € par personne)

seul(e)
 accompagné(e) de..... personne(s)
 45 € x= € par chèque joint

La prise en charge par le F.I.F.P.L. doit être demandée en ligne sur <http://www.fifpl.fr>.
N° d'agrément de l'organisme : 11755708675

La CNADA collecte ces informations pour traiter votre demande d'inscription, s'il y a lieu, à ces Conférences et au-delà pour vous tenir informé des Conférences suivantes (par mail seulement). Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Ces données sont conservées tant que vous ne demandez pas votre désinscription. Conformément à la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la CNADA

Fait à

Le

Signature :

NB : si vous déjeunez, veuillez faire parvenir votre règlement avec votre bulletin d'inscription.